

**Extrait du procès-verbal de la séance du 27 janvier
1897 de la Société géologique de Belgique.**

M. G. Dewalque, à la suite des articles de journaux
relatifs à l'organisation d'un service géologique à l'admi-

nistration centrale des mines, a pris des renseignements ; grâce à l'obligeance de M. le directeur général des mines, il communique l'arrêté royal suivant.

Léopold II, roi des Belges,

A tous, présents et à venir, salut.

Considérant l'utilité de développer, au point de vue des applications industrielles, l'étude des questions relatives au gisement des matières extractives et à l'hydrologie, sur la proposition de notre Ministre de l'Industrie et du Travail.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Il est institué à l'administration centrale des mines un service géologique chargé spécialement de l'étude des questions définies ci-dessus.

Notre Ministre de l'Industrie et du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 16 décembre 1896.

Léopold.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

A. Nyssens.

Tout le monde reconnaîtra là l'amorce d'un *Geological Survey*.

Ce qui serait intéressant, ce serait de connaître les titulaires de ce service. Va-t-on ajouter un nouveau cumul à d'autres ?

Voici, en effet, ce que nous apprend *Le Patriote* du 26 novembre 1896. (Nous ignorons ce qu'ont pu dire les autres journaux de Bruxelles).

« *Ministère de l'industrie et du travail.* — M. le ministre Nyssens a décidé la création, auprès de l'administration des mines, d'une nouvelle direction, qui aurait dans ses attributions toutes les questions de géologie et à

laquelle, serait, notamment, rattaché le service de la carte géologique. »

« Ce nouveau service, de nature plutôt scientifique qu'administratif, sera confié à M. Murlon, membre de l'Académie des sciences et secrétaire de la Commission de la carte géologique. »

Il n'est pas moins curieux de voir le Gouvernement organiser un service de consultations gratuites pour ceux qui auraient recours aux lumières de nos ingénieurs dans les questions de recherches minérales ou hydrologiques.

Il avait été mieux inspiré lorsqu'il créa une chaire de géologie appliquée et d'hydrologie à l'université de Liège.

(Extrait des *Annales de la Soc. géol. de Belg.*, t. XXIV, BULLETIN.)

La Société, en décidant l'impression d'un travail, laisse à l'auteur la responsabilité de ses opinions.

(*Art. 27 des statuts, reproduit en exécution de l'art. 4 du règlement.*)